

## COMPTE RENDU DE RÉUNION

**INTITULÉ** : Réunion Publique de concertation

**MARCHÉ** : Étude de l'organisation de la circulation, des stationnements et des aménagements de sécurité dans le centre bourg

|  |   |
|--|---|
| <b>DATE</b> : VENDREDI 16 NOVEMBRE   |   |
| <b>Lieu</b> : Salle des Combes, ANGLES-SUR-L'ANGLIN  | <b>Destinataires</b> :<br>Tous les participants                         |
| <b>Durée</b> : 2h00  |   |
| <b>Sujet</b> : Réunion de présentation du diagnostic, concertation, échanges   |   |
| <b>Ordre du jour</b> : Présentation du diagnostic, concertation  |   |
| <b>Liste des intervenants</b> :<br>✓ M. TARDIF (Maire d'Angles-sur-L'Anglin)<br>✓ M. BARDOU (Conseiller municipal, en charge du suivi de l'étude)<br>✓ M. CATELINE (ADU Études)<br>✓ M. DAVID (ADU Études) | <b>Pièce remise</b> :<br>Document de présentation (format informatique) |

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

- M. Le Maire introduit la réunion et présente le déroulement de la soirée : présentation du diagnostic réalisé par le bureau d'études, puis échanges et concertation avec les habitants dans un second temps.
- M. CATELINE (ADU Études) présente le bureau d'études et ses missions, puis le déroulement de l'étude tel qu'il est inscrit dans le marché (Études préalables, études pré-opérationnelles). Description succincte du contexte local, observations générales faites par le BE, enjeux de l'étude :
  - RÉGULATION DE LA CIRCULATION AUTOMOBILE
  - ORGANISATION DU STATIONNEMENT AUTOMOBILE
  - SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS PIÉTONNIERS
  - ACCESSIBILITÉ DE L'ESPACE PUBLIC
- M. DAVID (ADU Études) présente le territoire (cartes du PLU, servitudes d'utilité publique, entités fonctionnelles du bourg) et l'organisation générale des déplacements sur la commune (voies structurantes, secondaires, d'intérêt touristique, les zones accidentogènes...).
- M. CATELINE (ADU Études) fait un point sur la sécurité routière et l'accidentologie, les limitations de vitesses appliquées sur la commune, la localisation et la répartition du stationnement automobile.
- **Le bureau d'étude expose les principales problématiques relevées lors du diagnostic :**
  - PLACE EXCESSIVE DES VÉHICULES MOTORISÉS DANS LE BOURG
  - OFFRE DE STATIONNEMENTS INÉGALEMENT RÉPARTIE POUR LES RIVERAINS EN CENTRE-BOURG
  - CONFLITS D'USAGE ENTRE LES PIÉTONS ET LES VÉHICULES MOTORISÉS
  - INTERDICTION POIDS LOURDS 19T NON RESPECTÉE
  - PÉRIODE TOURISTIQUE : GESTION PROBLÉMATIQUE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
- M. DAVID (ADU Études) termine par la présentation des tableaux synthétisant les observations faites par le bureau d'études et par des exemples d'aménagements réalisés dans des villes équivalentes ayant le label « Plus beau Village de France ».
- **À la suite de cette présentation, la parole est donnée aux habitants présents, afin d'échanger et de prendre connaissance des différentes remarques et observations :**
  - La première prise de parole évoque le problème de la circulation des engins agricoles qui ne devraient pas être contraints par l'installation de ralentisseurs (plateaux, chicanes, écluses), ni par la réduction de la largeur des chaussées. Il parle également du coup financier trop important des aménagements (notamment du pavage de la voirie), et du stationnement qui n'est pas respecté par les riverains en centre-bourg (*Habitant et exploitant agricole sur la commune*).

- L'interdiction de la circulation des Poids Lourds est évoquée par le second intervenant qui précise que le tonnage de 19T devrait être abaissé à 3,5 Tonnes, et qu'il faudrait également prendre en compte le gabarit des véhicules. Il serait aussi intéressant d'ajouter « Transit Interdit » avec le panneau d'interdiction PL et de déposer le panneau « Sauf Desserte ».
- L'intervenant suivant précise que la commune est un lieu de rencontre, plus beau village de France, et qu'il ne faudrait pas le dénaturer par la multiplication des panneaux, du marquage au sol et des ralentisseurs.

- **Sont également évoqués :**

- Les manœuvres très compliquées des camions Rue d'Enfer.
- La circulation problématique des bus et camping-cars dans le centre-bourg.
- Les camions bruyants et qui roulent à vitesse excessive Rue du Pont.
- L'implantation de stationnements minutes à proximité des commerces.
- La pertinence sur le fait de faire appel à un bureau d'études, interrogation sur le coût de l'étude pour la collectivité.
- La vitesse excessive des tracteurs et engins agricoles sur la commune.
- Le stationnement automobile qui n'est pas respecté par les riverains (gênant parfois la circulation).
- La question du civisme, de la discipline et des changements de comportements nécessaires pour faire respecter les limitations de vitesse et le stationnement.
- Mettre « autant de moyen » dans un diagnostic et faire intervenir un bureau d'études extérieur alors que des études ont déjà été réalisées (par l'équipe municipale précédente).
- Faire respecter l'interdiction de circulation aux poids lourds par l'intervention de la Gendarmerie.
- La prise en compte du gabarit des PL et non seulement le tonnage, trop important (19T).
- Passer la rue Sainte-Croix et la rue St-Jean D'Auton en sens unique afin d'éviter le croisement des véhicules.
- Le stationnement difficile en centre-bourg pour les riverains étant donné l'absence de garages individuels.
- Installer un sens prioritaire en montant, rue du Château.
- Sécuriser les principaux croisements par l'implantation de panneaux « STOP », peu coûteux et efficaces.
- Créer des zones de rencontres en centre bourg pour donner la priorité aux piétons. Aménagements peu coûteux.
- Le manque d'éclairage public place du Champ de foire (éteint à 23 heures).
- Profiter de la zone de stationnement des Combes qui est sous utilisée pour y orienter les touristes (obligatoire).
- Réserver le stationnement en centre-bourg pour les riverains.
- Instaurer une politique tarifaire pour le stationnement des touristes.
- Orienter et inciter à l'utilisation des parkings périphériques par une signalétique identifiable précisant les temps de parcours à pied, en développant et en mettant en valeurs les cheminements piétons.
- Déterminer un sens de circulation pour les touristes permettant d'éviter le centre-bourg et d'orienter vers un parking périphérique.
- Les poids-lourds qui manœuvrent la nuit et font vibrer les maisons (danger d'effondrement...).
- La possibilité de faire remonter les remarques et photos d'incivilités à la Mairie via le site internet.
- Absence de stationnements vélos sur la commune.
- Planter des miroirs de sécurité dans les endroits sensibles manquant de visibilité / Contraintes ABF.
- La vitesse excessive et le bruit des motos traversants la commune.

Clôture de la réunion publique par Monsieur Le Maire qui félicite les participants pour leurs interventions et précise qu'une prochaine réunion publique sera organisée prochainement : Présentation et concertation autour de la phase 2 de l'études (Études pré-opérationnelles), qui proposera différentes actions permettant de répondre aux problématiques soulevées.